Bureau du surintendant des institutions financières Canada
Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

Rapport ministériel sur le rendement du

Bureau du surintendant des institutions financières

Édition 2008-2009

Ministre des Finances

BSIF
OSFI

Canada

Table des matières

Message de la surintendante 4
SECTION I : APERÇU DU BSIF 5
Raison d'être 6
Responsabilités 6
Objectifs stratégiques et architecture des activités de programme (AAP) 7
Sommaire du rendement 8
Contribution des priorités à l'atteinte des objectifs stratégiques 11
Analyse des risques 16
Profil des dépenses 20
Postes votés et législatifs 21
SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE 22
Objectif stratégique 1 23
1.1 Activité de programme : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales 23
Avantages pour les Canadiens 26
Analyse du rendement 27
Leçons tirées 29
1.2 Activité de programme : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux 31
Avantages pour les Canadiens 32
Analyse du rendement 33
Leçons tirées 34
1.3 Aide internationale 35
Avantages pour les Canadiens 36
Analyse du rendement 36
Leçons tirées 37
Objectif stratégique 2 38
2.1 Bureau de l'actuaire en chef 38
Avantages pour les Canadiens 40
Analyse du rendement 40
Leçons tirées 41
SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 42
Points saillants financiers 43
États financiers 44
Renseignements supplémentaires – Liste des tableaux 45
Autres questions d'intérêt 45

Message de la surintendante

En 2008-2009, les institutions et les régimes de retraite que le BSIF encadre ont fait face à de nombreux défis. Les banques, les sociétés d'assurance-vie, les sociétés d'assurances multirisques et les régimes de retraite privés ont tous été touchés par divers événements dont le recul des marchés boursiers, la diminution des taux d'intérêt et la récession. Toutefois, en bout de ligne, le système financier canadien compte parmi ceux qui ont le mieux résisté au bouleversement des marchés financiers mondiaux, ce qui a valu au BSIF de nombreuses questions de la part de la presse canadienne et étrangère au sujet de la performance relativement bonne du Canada. Nous avons répondu que la vigueur du système canadien s'explique par le cadre stratégique global du Canada, la qualité des mesures de réglementation et de surveillance qu'exerce le BSIF, le climat de coopération et de communication qui règne au sein du Comité de surveillance des institutions financières (CSIF) et les compétences des institutions financières canadiennes en matière de gestion des risques. Cela dit, la réussite BSIF repose également sur un facteur qui revêt une grande importance, la clarté du mandat et du cadre redditionnel que lui a attribués le Parlement, et qui motivent toutes ses activités et l'obligent à axer ses efforts sur la solvabilité. Bien que ce mandat reconnaisse que les faillites peuvent se produire, il met nettement l'accent sur l'intervention précoce et la nécessité d'agir rapidement pour en atténuer le risque.

Pendant toute la période 2008-2009, le BSIF a collaboré à l'échelle internationale avec les autres membres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et le Groupe international des surveillants principaux. Il a également pris part à des réunions du Conseil de stabilité financière (anciennement le Forum sur la stabilité financière) et de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance. Dans une optique proactive, il a mis sur pied des colloques annuels à l'intention des chefs de la gestion des risques des diverses catégories d'institutions financières afin de leur communiquer ses attentes, de favoriser la mise en commun des pratiques exemplaires, de faire le point sur les nouveautés, de discuter des leçons tirées des événements et de leur offrir une occasion supplémentaire de dialoguer avec les responsables de la réglementation et de la surveillance au BSIF. Il a également accru son effectif spécialisé en risque de crédit, en risque de marché et en risque opérationnel, et il continuera de recruter et de réaffecter du personnel pour combler les postes vacants. Enfin, il a continué de tenir des collèges de surveillance. Le premier collège sanctionné par le Conseil de stabilité financière a eu lieu en février. Créés en 2005 par le BSIF, ces collèges favorisent la circulation de l'information entre de grandes banques canadiennes et les organismes de réglementation des pays où elles exercent des activités.

Enfin, même si son mandat, sa philosophie et son autonomie sont tous des facteurs prépondérants, le BSIF doit sa réussite à la plus importante de ses ressources, ses employés. L'année écoulée a fait appel à des niveaux de dévouement inégalés de la part de tous les secteurs de l'organisation, et je tiens à exprimer aux employés du BSIF toute ma gratitude pour les efforts qu'ils ont déployés.

SECTION I : APERÇU DU BSIF

Raison d'être

Le BSIF surveille et réglemente toutes les institutions de dépôts fédérales (p. ex., les banques), de même que l'ensemble des sociétés d'assurance-vie, des sociétés d'assurances multirisques et des régimes de retraite privés assujettis à la réglementation fédérale.

Le BSIF protège les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite privés en rehaussant la sûreté et la stabilité des institutions financières fédérales (IFF) et des régimes de retraite privés fédéraux. Par son travail, le BSIF contribue à la confiance du public dans le système financier canadien.

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) est une unité distincte au sein du BSIF. Il prodigue des conseils de haute qualité et pertinents sur la situation de divers régimes de retraite publics et sur les répercussions financières des options qu'examinent les décideurs. Par son travail, le BAC contribue à la confiance du public dans le système canadien du revenu de retraite.

Responsabilités

En vertu de son mandat législatif adopté en 1996, le BSIF doit:

- superviser les institutions financières fédérales pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière, et les régimes de retraite privés fédéraux pour veiller à ce qu'ils respectent les exigences minimales de capitalisation, et que tous deux se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences découlant de l'application de ces lois;
- aviser sans délai les institutions financières et les régimes de retraite dont l'actif est jugé insuffisant et prendre ou forcer la direction, le conseil ou les administrateurs du régime de retraite à prendre des mesures pour corriger la situation sans plus attendre;
- développer et administrer un cadre réglementaire incitant à l'adoption de politiques et de procédures destinées à contrôler et à gérer le risque;
- surveiller et évaluer, dans l'ensemble du système ou dans un secteur d'activités en particulier, les événements et les enjeux qui risquent d'avoir des répercussions négatives sur la situation financière des institutions.

Les dispositions législatives visant le BSIF reconnaissent la nécessité, pour les institutions financières, de faire face à la concurrence et de prendre des risques raisonnables. En outre, elles tiennent les dirigeants et le conseil d'administration, dans le cas d'une institution financière, et l'administrateur, dans le cas d'un régime de retraite, responsables de la gestion de leur institution et prévoient que des faillites peuvent survenir.

Objectifs stratégiques et architecture des activités de programme (AAP)

Deux objectifs stratégiques sont déterminants pour la réalisation de la mission du BSIF et essentiels à sa contribution au système financier du Canada.

1. *Réglementer et superviser de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à protéger contre les pertes indues.*

2. *Contribuer à la confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite.*

Le graphique ci-après illustre le cadre des activités et des sous-activités de programme du BSIF qui appuient chacun des objectifs stratégiques. Conformément à la *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats* du Conseil du Trésor, une activité de programme distincte a été créée pour les services internes afin de faciliter la reddition de comptes et l'analyse des coûts à l'échelle du gouvernement. En accord avec la présentation adoptée pour le *Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009* du BSIF, les coûts des activités liées aux services internes du BSIF dans le présent rapport, *Rapport ministériel sur le rendement 2008-2009*, sont attribués à chaque activité de programme pour indiquer le coût total des programmes.

Sommaire du rendement

Les tableaux ci-après indiquent les ressources humaines et financières, prévues et réelles, du BSIF pour l'exercice 2008-2009.

2008–2009 Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisées	Dépenses réelles
93,7	93,7	90,8

2008–2009 Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévues	Réelles	Écart
471	480	9

Les dépenses totales du BSIF en 2008-2009, soit 90,8 millions de dollars, sont inférieures de 2,9 millions de dollars (ou de 3,1 %) à ses dépenses prévues de 93,7 millions de dollars. Les coûts supplémentaires attribués à neuf équivalents temps plein (ETP) de plus ont été neutralisés par les économies appréciables réalisées par suite du report en 2009-2010 de plusieurs grands projets de technologie de l'information.

Le tableau ci-après présente un résumé du rendement du BSIF pendant l'exercice 2008-2009 en vue d'atteindre son premier objectif stratégique.

Objectif stratégique 1 : Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à éviter les pertes indues.		
Indicateurs de rendement	**Cibles**	**Rendement en 2008-2009**
Pourcentage d'observateurs compétents qui estiment que le BSIF fait un bon ou un très bon travail à contribuer à la confiance du public dans l'industrie canadienne des services financiers.	70 %	Les présidents et chefs de la direction (PCD des IFF) estiment, dans une forte majorité (88 %), que le BSIF contribue à la confiance du public à l'égard du secteur des services financiers du Canada. *Source : Rapport sur le sondage auprès des institutions financières 2008* [1]
Pourcentage des recouvrements estimatifs auprès d'institutions en faillite (montant recouvré par dollar réclamé).	90 %	Les recouvrements moyens pondérés[2] totalisaient 99 % à la fin de l'exercice 2008-2009, ce qui correspond à la cible établie de 90 %. *Source: Société d'assurance-dépôts du Canada, mandataires, liquidateurs*

[1] Le BSIF a fourni à The Strategic Counsel, un cabinet de recherche indépendant, une liste des PCD des institutions financières fédérales. Le cabinet de recherche a invité les PCD à participer à un sondage soit en ligne soit par téléphone et 166 (61 %) y ont participé. Le BSIF ignore l'identité des PCD l'ayant fait. Le rapport est disponible sur la page Web du BSIF ↗ Consultations et sondages.

[2] Aucune institution financière n'a fait faillite pendant l'exercice 2008-2009.

Objectif stratégique 1 : Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à éviter les pertes indues.		
Indicateurs de rendement	**Cibles**	**Rendement en 2008-2009**
Pourcentage des recouvrements estimatifs auprès des régimes de retraite sous-capitalisés en cessation.	85 %	Quatre régimes de retraite en cessation étaient sous-capitalisés en 2008-2009. Le taux actuel des recouvrements estimatifs est de 85 %. *Source : Données internes*
Pourcentage des répondants qui considèrent que l'aide / les présentations données sont pertinentes pour leur travail.	80 %	En 2008-2009, 86,8 % des répondants estimaient que l'aide / les présentations données étaient pertinentes pour leur travail. *Source: Sondage auprès des participants aux programmes offerts par le Groupe des consultations internationales (GCI)*[3].

Le tableau ci-après présente les dépenses prévues et réelles du BSIF par activité de programme pour l'objectif stratégique 1 ainsi qu'une comparaison par rapport aux dépenses réelles de l'exercice précédent.

Activité de programme	Dépenses réelles 2007-2008	2008-2009				Lien avec les objectifs du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisées	Dépenses réelles	
1.1 Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	72,8	79,6	79,6	79,6	77,1	▪ Forte croissance économique ▪ Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale
1.2 Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	5,8	6,5	6,5	6,5	6,2	▪ Forte croissance économique ▪ Sécurité du revenu pour les Canadiens
1.3 Aide internationale	2,0	1,9	1,9	1,9	2,2	▪ Forte croissance économique ▪ Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale
Total (en millions de dollars)	80,6	88,0	88,0	88,0	85,5	

Les liens avec les objectifs du gouvernement du Canada sont expliqués plus en détail dans le RPP de 2008-2009.

Les dépenses réelles du BSIF en 2008-2009 en vue de la réalisation de son objectif stratégique 1 ont totalisé 85,5 millions de dollars, soit 2,5 millions ou 2,8 % de moins que prévu. L'écart se

[3] Des sondages sont effectués auprès des participants aux ateliers quand ce sont les employés du GCI qui sont les principaux présentateurs. Le GCI a offert 25 de ces ateliers en 2008-2009 auxquels ont participé 853 personnes. Au total, 694 questionnaires ont été remplis, pour un taux de réponse de 81,4 %.

trouve surtout dans l'activité de programme Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales et est attribuable dans une large mesure au report de plusieurs grands projets de technologie de l'information. La décision de reporter ces projets en 2009-2010 a été prise pour deux raisons, soit la nécessité pour les équipes chargées de la surveillance et de la réglementation de mettre l'accent sur les événements financiers survenus au pays et partout dans le monde et de finir d'abord d'examiner et de mettre à jour la stratégie du BSIF en matière de gestion de l'information et de technologie de l'information.

La hausse des dépenses réelles de 4,9 millions de dollars, ou 6,1 %, par rapport à l'exercice précédent est surtout attribuable à l'augmentation du nombre d'équivalents temps plein (21 ETP) du BSIF, des coûts des services professionnels pour s'occuper des institutions à risque et des frais de déplacements liés aux divers engagements internationaux du BSIF.

Le tableau ci-après présente un résumé du rendement du BSIF pendant l'exercice 2008-2009 en vue d'atteindre son deuxième objectif stratégique.

Objectif stratégique 2 : Contribuer à la confiance du public dans le système canadien de revenue de retraite.		
Indicateurs de rendement	**Cibles**	**Rendement en 2008-2009**
Les rapports actuariels présentent fidèlement les résultats du travail de l'actuaire en chef et de son personnel.	Accord unanime	2008-2009 – S.O. – aucun examen par les pairs en 2008-2009 Se reporter au résumé pour l'activité de programme 2.1 ci-haut.
Expérience professionnelle suffisante de l'actuaire en chef et de ses collaborateurs. ET(OU) Respect des normes professionnelles canadiennes et internationales.	Accord unanime Accord unanime	Dans le rapport de l'examen externe par les pairs soumis en mars 2008, il est mentionné que les travaux à l'égard du 23e rapport actuariel (RPC) sont exécutés conformément à toutes les normes de pratique professionnelle et que l'expérience professionnelle de l'actuaire en chef et de ses collaborateurs est suffisante. Le prochain examen indépendant par les pairs est prévu pour 2010-2011. *Source: Examen du vingt-troisième rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada daté du 19 mars 2008 et effectué par le Groupe de l'examen actuariel du RPC.*

Le tableau ci-après présente les dépenses prévues et réelles du BSIF par activité de programme pour l'objectif stratégique 2 ainsi qu'une comparaison par rapport aux dépenses réelles de l'exercice précédent.

Activité de programme	**Dépenses réelles 2007-2008**	**2008-2009**				**Liens avec les objectifs du gouvernement du Canada**
		Budget principal des dépenses	**Dépenses prévues**	**Autorisées**	**Dépenses réelles**	
2.1 Bureau de l'actuaire en chef	5,1	5,7	5,7	5,7	5,3	▪ Sécurité du revenu pour les Canadiens
Total (en millions de dollars)	5,1	5,7	5,7	5,7	5,3	

Les liens avec les objectifs du gouvernement du Canada sont expliqués plus en détail dans le RPP de 2008-2009.

Les dépenses réelles du BSIF en 2008-2009 en vue de la réalisation de son objectif stratégique 2 ont totalisé 5,3 millions de dollars, soit 0,4 million de dollars ou 7,0 % de moins que prévu. L'écart est surtout attribuable aux coûts des ressources humaines par suite des postes vacants imprévus pendant l'exercice.

La hausse des dépenses réelles de 0,2 million de dollars, ou 3,9 %, par rapport à l'exercice précédent est attribuable aux hausses salariales prévues des employés et a été neutralisée par une baisse des coûts associés à l'examen triennal du Régime de pensions du Canada en 2007-2008.

Contribution des priorités à l'atteinte des objectifs stratégiques

Le tableau ci-après présente un résumé de l'état d'avancement et de la contribution aux objectifs stratégiques aux fins de la réalisation des priorités opérationnelles et de gestion du BSIF en 2008-2009.

Priorités opérationnelle	Type	État d'avancement	Lien avec les résultats stratégiques
1.1 Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales – Cette activité de programme contribue la sécurité et la solidité du système financier canadien au moyen des trois activités, soit l'évaluation des risques et l'intervention, l'établissement de règles et l'agrément. Quant au travail du BSIF, il contribue à la confiance du public dans le système.	Permanente	Réalisée avec succès	Objectif stratégique 1
1.2 Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux – Le BSIF évalue les risques qui pèsent sur les régimes de retraite des employés des secteurs de compétence fédérale, il intervient et donne une rétroaction rapidement et efficacement, et il applique un cadre de réglementation équilibré et pertinent, de même qu'une procédure d'agrément adaptée et efficace au plan prudentiel.	Permanente	Réalisée avec succès	Objectif stratégique 1
1.3 Aide internationale – Par l'entremise de cette activité de programme, le BSIF offre de l'aide technique visant à aider les économies de marché émergentes à améliorer leurs systèmes de surveillance des institutions financières. Le Canada a depuis longtemps reconnu que le fait de rehausser la capacité de surveillance des organismes de réglementation des économies de marché en développement et émergentes peut aider à augmenter la stabilité du système financier mondial.	Permanente	Réalisée avec succès	Objectif stratégique 1
2.1 Bureau de l'actuaire en chef – Cette activité de programme contribue à la santé financière des régimes de retraite du secteur public et d'autres programmes fédéraux en fournissant des conseils d'experts et des rapports d'évaluation actuariels au gouvernement du Canada et aux gouvernements provinciaux qui sont les intervenants du Régime de pensions du Canada (RPC).	Permanente	Réalisée avec succès	Objectif stratégique 2

Priorités de gestion et de programme	Type	État d'avancement	Lien avec les objectifs stratégiques
A. Meilleure identification des risques émergents – Ajouter à la capacité du BSIF de cerner et de surveiller les risques émergents pour le système financier canadien et les institutions financières fédérales (IFF), et d'en rendre compte. Réalisations: Le Comité d'étude des risques nouveaux s'est réuni une fois par semaine pour discuter des faits nouveaux survenus sur les marchés et cerner les nouveaux enjeux afin de cibler nos interventions. Nous avons instauré le concept du colloque annuel à l'intention de catégories précises d'institutions financières afin de les sensibiliser de façon très ciblée à la nécessité de gérer rigoureusement les risques et de transmettre les principales leçons apprises. Nous comparé les grands secteurs de risque : les biens immobiliers commerciaux aux É.-U., la gestion du risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt structurel du portefeuille bancaire, la titrisation et les processus internes d'évaluation de l'adéquation des fonds propres des banques. Nous avons embauché du personnel et réorganisé nos activités pour consacrer plus de ressources aux institutions et aux produits à risque plus élevé et à la surveillance des conglomérats d'assurance. Nous avons administré des ateliers de formation ciblée sur les produits structurés, la gestion des liquidités et les activités de négociation à l'intention des employés qui travaillent dans ce domaine afin de les préparer à reconnaître les nouveaux facteurs de risque. Nous avons organisé un forum des actuaires désignés afin d'étudier les points forts et les lacunes des rapports sur l'Essai dynamique de suffisance du capital (EDSC).	Nouvelle	Réalisée avec succès - Permanente	Objectif stratégique 1 Cette priorité contribue à permettre de cerner de manière précoce et de surveiller les nouveaux risques pour le système financier canadien et les institutions financières et les régimes de retraite privés fédéraux qui y évoluent et d'en rendre compte
B. Résilience des institutions et des marchés - Participer aux échanges qui ont cours à l'étranger au sujet des grandes questions soulevées par la perturbation des marchés mondiaux, et se pencher sur des enjeux semblables au Canada à titre de membre du Comité de surveillance des institutions financières (CSIF). Réalisations: Nous avons poursuivi les échanges avec le Conseil de stabilité financière (CSF – qui remplace le Forum sur la stabilité financière), l'Association internationale des contrôleurs d'assurance et d'autres organismes étrangers. Nous avons activement maintenu notre participation aux travaux de l'Instance conjointe, notamment à l'examen du recours par les organismes de réglementation aux agences externes de notation du crédit (uniquement offert en version anglaise, le document de travail qui se rattache à cet examen se trouve sur le site Web de la Banques des règlements internationaux : *Stocktaking on the use of credit ratings*) et à une étude sur les mécanismes hors bilan afin de se faire une idée du degré de transfert du risque ou de l'allégement des exigences de fonds propres attribuables à ces mécanismes. Nous avons activement contribué, avec les autres membres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), à l'évaluation des facteurs qui sous-tendent la crise qui frappe les marchés financiers et à la préparation et à la diffusion de nouvelles règles en matière de gestion des risques et de réglementation des fonds propres (gestion du risque de liquidité, simulation de crise, modélisation du capital économique et révision de Bâle II). Nous avons activement maintenu notre participation au Groupe de travail sur la comptabilité du CBCB dans le but	Nouvelle	Réalisée avec succès - Permanente	Objectif stratégique 1 Cette priorité contribue à améliorer la capacité du BSIF de cerner les questions importantes soulevées par les événements économiques à l'échelle planétaire et l'évolution des marchés financiers mondiaux, et d'y donner suite et de se préparer en vue des répercussions au pays.

Priorités de gestion et de programme	Type	État d'avancement	Lien avec les objectifs stratégiques
de formuler des commentaires au sujet des principales initiatives de normalisation comptable, dont les états financiers consolidés, la présentation des états financiers et la nécessité de rendre moins complexe la comptabilité des instruments financiers et d'améliorer les informations au sujet des instruments financiers. Nous avons collaboré avec le Groupe international des surveillants principaux à la publication du rapport Observations sur la gestion des récents événements touchant les contrats sur défaut, qui tire des leçons des récents événements survenus sur le marché. Nous avons organisé une rencontre du collège des organismes de surveillance à l'intention des principaux organismes de réglementation étrangers de l'une des grandes institutions financières (première rencontre du collège par suite des recommandations du CSF). Nous avons poursuivi les travaux avec le CSIF et amélioré les rapports trimestriels à l'intention des partenaires du CSIF.			
C. Modifications des Normes internationales d'information financière (IFRS) – Mettre en oeuvre le passage des PCGR canadiens aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Réalisations: Nous avons préparé, approuvé et mis en œuvre une charte de projet pour la gouvernance selon les normes IFRS. Nous avons analysé d'un point de vue stratégique des principales différences entre les PCGR canadiens et les 20 normes IFRS qui auront un effet sur les IFF. Nous avons fait d'importants progrès dans l'élaboration d'options relatives à la mise en œuvre et à la formulation de recommandations provisoires dans quatre secteurs de politique clés. Nous avons organisé des forums sur les IFRS à l'intention des institutions de dépôts et des sociétés d'assurances multirisques et d'assurance vie ainsi que des séances d'information à l'intention des membres des équipes du projet du BSIF. Nous avons instauré des rapports d'étape semestriels sur les IFRS et analysé les premiers rapports. Nous avons achevé des travaux dans le cadre de l'Analyse de l'incidence des normes comptables sur le BSIF. Nous avons analysé de façon en détail l'incidence de l'adoption des normes IFRS sur les activités et les systèmes du BSIF.	Déjà établie	Réalisée avec succès - Permanente	Objectif stratégique 1 Cette priorité contribue à permettre au BSIF de comprendre les répercussions des changements comptables sur les processus de supervision et de surveillance et de collaborer avec les IFF pour garantir qu'elles sont prêtes à la transition.
D. Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) – Ajuster le MMPRCE pour élaborer un cadre de capital à l'intention des sociétés d'assurance-vie, et convenir de sa formule au cours des quatre prochaines années. Réalisations: Nous avons diffusé la version provisoire d'un cadre de suffisance des fonds propres et un document sur le risque de marché aux fins de l'approche standard, tous deux élaborés de concert avec Assuris et l'Autorité des marchés financiers. Nous avons poursuivi avec eux la préparation d'un document de consultation sur le risque de crédit. Nous avons poursuivi notre collaboration avec le secteur de l'assurance vie par le biais du Comité consultatif du MMPRCE (CCM) afin de mettre au point des techniques plus poussées de mesure des risques et de les intégrer au MMPRCE. Nous avons mis à jour la ligne directrice sur le MMPRCE des sociétés d'assurance vie, la plus importante modification portant sur les normes de capitalisation des garanties de fonds distincts et les exigences relatives aux réserves négatives, à la mortalité et aux devises	Déjà établie	Réalisée avec succès - Permanente	Objectif stratégique 1 Cette priorité contribue à mettre au point un cadre de capital plus sensible au risque pour les sociétés d'assurance-vie

Priorités de gestion et de programme	Type	État d'avancement	Lien avec les objectifs stratégiques
E. Examens – Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) / Groupe d'action financière (GAFI) – Donner suite aux suggestions et aux recommandations contenues dans le rapport du PESF et dans celui du GAFI. Réalisations: PESF – Nous avons augmenté les effectifs du secteur de la surveillance et le nombre de spécialistes du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel en faisant appel à de nouvelles recrues qui ont le doigt sur le pouls de l'économie. Les priorités A et B portent sur les recommandations concernant la surveillance des tensions dans l'environnement mondial. Nous avons achevé un projet pluriannuel qui avait pour objectif de mettre en place un nouveau cadre d'évaluation des facteurs de risque de régimes de retraite, afin de donner suite à la recommandation du PESF selon laquelle le BSIF doit axer la surveillance des régimes de retraite sur les risques inhérents, la pertinence des mesures de contrôle et la gestion des risques. GAFI – Nous avons collaboré avec d'autres intervenants à l'évaluation du régime de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC / LFAT) du Canada, à la lumière des conclusions du Rapport d'évaluation mutuelle du GAFI. Nous avons accéléré la diffusion d'une ligne directrice révisée et globale, Mécanismes pour décourager et détecter le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, en décembre 2008 afin de respecter la date limite du GAFI aux fins du suivi. Nous avons maintenu une participation active aux travaux du GAFI.	Déjà établie	Réalisée avec succès	Objectif stratégique 1 Cette priorité contribue à garantir une meilleure identification des risques et la surveillance des tensions dans l'environnement mondial.
F. Accord de Bâle sur les fonds propres – Étape consécutive à la mise en œuvre – Surveiller les systèmes qui se rattachent à Bâle II et examiner les processus et les politiques des banques en matière d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Réalisations: Nous avons développé et appliqué un cadre de surveillance portant sur le rendement des systèmes de notation des facteurs de risques des banques qui utilisent l'approche notations internes (approche NI). Nous avons évalué, au moyen d'examens systémiques, la mesure dans laquelle les banques qui utilisent l'approche NI respectent les exigences de base du premier pilier. Nous avons conçu et appliqué un cadre provisoire d'examen et d'approbation des projets de modification des systèmes de notation des risques selon l'approche NI. Nous avons effectué des examens systémiques du processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) auprès des banques qui utilisent l'approche NI de même que des techniques connexes de mesure du risque, compte tenu de la nature évolutive du deuxième pilier et des pratiques relatives au capital économique. Nous avons instauré un cadre d'examen prudentiel des PIEAFP après des banques qui utilisent l'approche standard.	Déjà établie	Réalisée avec succès – Permanente	Objectif stratégique 1 Cette priorité contribue à insister davantage sur la mesure du risque et sur la relation entre ce risque et le niveau global de fonds propres requis pour les institutions de dépôts.

Priorités de gestion et de programme	Type	État d'avancement	Lien avec les objectifs stratégiques
G. Ressources humaines – Améliorer la planification intégrée à long terme de façon à veiller à ce que BSIF dispose des ressources humaines nécessaires à la réalisation de son mandat. Réalisations: Nous avons amélioré notre processus de planification des ressources humaines de façon à pouvoir satisfaire aux exigences opérationnelles permanentes et à classer les nouveaux facteurs de risque, à recenser les lacunes au chapitre des compétences et à élaborer des plans d'action sectoriels contrôlés trimestriellement (semestriellement à l'échelle du Bureau). Nous avons mis en œuvre des stratégies de recrutement ciblées parmi lesquelles se trouve un programme de recrutement universitaire qui devrait démarrer à l'automne 2009. Nous avons analysé les besoins en matière de formation, ce qui nous a permis de dispenser une formation à l'image des risques et des priorités connus. Nous avons examiné la rémunération des cadres de la haute direction par souci d'harmonisation avec le marché.	Déjà établie	Réalisée avec succès – Permanente	Objectifs stratégiques 1 et 2 Cette priorité contribue à augmenter la capacité du BSIF d'attirer, de motiver et de perfectionner des employés ayant des connaissances, des compétences et une expérience très spécialisées leur permettant d'effectuer le travail à faire et de les maintenir en poste
H. Systèmes et processus visant les régimes de retraite - Rehausser la capacité du BSIF de s'acquitter de son mandat en améliorant ses systèmes et ses processus de réglementation et de surveillance des régimes de retraite à la mesure de la complexification de ce secteur d'activité. Réalisations: Nous avons achevé l'élaboration d'un nouveau cadre d'évaluation des risques des régimes de retraite et amorcé l'amélioration du système de TI à l'appui de ce même cadre. Nous avons poursuivi l'amélioration du nouveau système informatisé à l'appui de la fonction de traitement des demandes d'agrément des régimes. Nous avons publié d'autres guides d'instructions portant sur l'agrément à l'intention du secteur des régimes de retraite.	Déjà établie	Réalisée avec succès - Permanente	Objectif stratégique 1 Cette priorité contribue à améliorer les systèmes et processus à l'appui des activités de surveillance et de réglementation de la Division des régimes de retraite privés qui évoluent
* Se reporter à la section II pour des détails sur la manière dont cette priorité contribue à un objectif stratégique. + Se reporter à la section II pour les réalisations au chapitre de cette priorité.			

Analyse des risques

Menaces et risques clés

Pendant la période à l'étude, l'économie canadienne a emboîté le pas à l'économique américaine et est entrée en récession. Bien que le dollar canadien se soit considérablement déprécié par rapport au dollar américain, cette situation n'a pas apporté aux exportateurs beaucoup d'élan en raison de la conjoncture qui se détériore rapidement notamment aux États-Unis. Malgré les signes d'espoir d'une reprise dans un avenir rapproché, la récente vigueur du dollar canadien pourrait représenter un risque négatif appréciable. La relance des exportations est essentielle à la reprise et une appréciation prolongée du dollar canadien pourrait avoir des conséquences négatives importantes. Le ralentissement continu des dépenses de consommation des Canadiens viendra intensifier cette conjoncture de récession.

En 2008-2009, le BSIF a continué à promouvoir de saines pratiques de gestion des risques par le biais de ses activités d'établissement de règles. Il a aussi continué à collaborer avec des organismes internationaux pour élaborer des règles internationales qui peuvent s'appliquer aux institutions financières canadiennes. Dans le rapport qu'il a publié en mars 2009 en vertu de l'article IV de ses Statuts, le Fonds monétaire international a reconnu les retombées positives que ces activités ont eues pour le Canada pendant la crise mondiale du marché financier. Il y présentait notamment de notre « solide cadre de réglementation et de surveillance » comme l'un des trois facteurs sous-tendant la capacité d'adaptation d'un système bancaire canadien comparativement à ses concurrents à l'échelle mondiale. En outre, en 2008, le Forum économique mondial a reconnu dans son ouvrage intitulé Global Competitiveness Report que le système bancaire canadien est celui qui est le plus sain à l'échelle internationale.

Gestion du risque d'entreprise

Le contexte dans lequel le BSIF évolue comporte un certain nombre de défis pour la réalisation de son mandat et de ses objectifs. Même si bon nombre de ces défis sont omniprésents, la mesure dans laquelle ils menacent la réalisation des objectifs du BSIF varie selon la conjoncture économique et financière et d'après le contexte de l'industrie des services financiers. L'exécution du mandat du BSIF dépend de la capacité de ce dernier de recenser, d'évaluer, de prioriser et de développer, en temps utile et de manière efficace, des initiatives axées sur les aspects où son exposition au risque est la plus élevée.

Le processus de gestion des risques du BSIF a été modifié de manière à le rendre plus dynamique et opportun. Le cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE) du BSIF a été mis à jour pour signaler que la direction tient davantage compte de la GRE quand elle discute des risques et les évalue.

Dans son cadre de GRE, le BSIF classe les risques en deux catégories, soit externes et internes. La catégorie des risques externes comprend la conjoncture économique et financière, le contexte de l'industrie des services financiers, le cadre juridique du BSIF et les catastrophes. Les risques externes sont des événements sur lesquels le BSIF peut éventuellement influer, mais qu'il ne peut contrôler, et qu'il doit être en mesure de surveiller et à l'égard desquels il doit être en mesure d'intervenir afin d'en atténuer les répercussions. La catégorie des risques internes

comprend les risques qui échappent à notre contrôle qui sont généralement liés aux ressources humaines, aux processus, aux systèmes et à la culture organisationnelle.

Le programme de GRE du BSIF a permis à ce dernier de déceler plusieurs risques clés pour la réalisation de son mandat et de ses objectifs.

Risques externes

Économie mondiale et l'industrie
Les risques que représente le contexte actuel (tant dans l'optique de l'économie qu'au sein du secteur financier) figurent en tête de liste. En raison des événements financiers survenus à l'échelle planétaire, le BSIF, à l'instar de tous les organismes de réglementation du secteur financier, se doit d'être en mesure d'intervenir efficacement dans un contexte économique et de réglementation qui évolue sans cesse. Pour intervenir de manière efficace et efficiente, le BSIF s'appuie sur les travaux du Comité d'étude des risques nouveaux et sur des initiatives comme les examens transversaux des secteurs à risque élevé et les résultats des exercices de simulation de crise.

Sur la scène mondiale, les positions adoptées par les dirigeants du G-20 ont donné lieu à la création de nouveaux comités (constitués par le Conseil de stabilité financière, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) et l'Instance conjointe) auxquels le BSIF a choisi de participer et qui se penchent notamment sur la procyclicalité / les réserves de fonds propres, les leviers financiers, les notations externes et la titrisation.

Au pays, le BSIF participe avec le ministère des Finances à des discussions au sujet de l'adaptation des recommandations du G-20.

Normes de fonds propres
Le BSIF se penche actuellement sur le Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) et le Test du capital minimal (TCM) pour tenir compte des récentes leçons tirées et de l'orientation des efforts déployés à l'échelle internationale, notamment ceux de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) en vue de mettre au point de nouvelles consignes sur les fonds propres. Puisque le Canada est à l'avant-scène de la réglementation en matière d'assurances, il faut ajuster le MMPRCE et le TCM pour garantir que les normes canadiennes de fonds propres demeurent efficaces et que le pays conserve sa place de chef de file à l'échelle internationale dans ce domaine. En 2008-2009, le BSIF a continué à participer à diverses initiatives de l'AICA.

En raison des événements observés sur le marché ainsi que du nouveau dispositif international d'adéquation des fonds propres (Bâle II) à l'intention des banques, il a fallu insister davantage sur la mesure du risque et sur la relation entre ce risque et le niveau global de fonds propres requis. Ainsi, nous élaborons actuellement des politiques visant à renforcer la résilience des banques aux futures crises. Les modifications qui seront apportées à l'échelle internationale seront un agencement de mesures, par exemple, instaurer des normes afin de promouvoir la constitution de réserves de fonds propres dans lesquelles il est possible de puiser en période de

crise, raffermir la qualité des fonds propres des banques, augmenter les risques visés par le régime de fonds propres et mettre en place une mesure supplémentaire non fondée sur le risque. En 2008-2009, le BSIF a collaboré activement avec les autres membres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) pour élaborer ces mesures et diffuser de nouvelles consignes sur la simulation de crise, la gestion des liquidités, l'évaluation à la juste valeur et la gamme des pratiques de modélisation du capital économique. Le BSIF a participé à l'élaboration de ces prises de position de la part du CBCB pendant la période à l'étude.

Comptabilité
Le Canada adoptera les Normes internationales d'information financière (IFRS) en 2011. À titre d'organisme de réglementation s'appuyant sur le recours, il est impératif que le BSIF comprenne les répercussions des changements apportés aux états financiers pour évaluer avec précision les risques des institutions financières. Le BSIF évalue actuellement les répercussions pour les institutions du passage aux IFRS et le besoin de diffuser des consignes nouvelles ou modifiées. Le BSIF a continué à collaborer de près avec les organismes nationaux et internationaux pour présenter son opinion à l'égard de ces questions.

Le BSIF collabore avec diligence avec les institutions financières qu'il réglemente pour voir à ce qu'elles soient prêtes à adopter les IFRS. Le BSIF a organisé des forums sectoriels afin de faciliter les consultations et l'échange de renseignements.

En outre, le BSIF a fini d'examiner les premiers rapports d'étape semestriels sur l'adoption des IFRS soumis par les institutions financières et a fait des observations à l'intention de l'industrie pour aider à maintenir la vitesse de croisière.

Risques internes

Risques liés aux ressources humaines
Étant donné que l'économie est de plus en plus complexe et volatile, le BSIF doit pouvoir compter sur des employés ayant des connaissances, des compétences et une expérience très spécialisées pour garantir la réglementation et la surveillance efficaces des institutions financières. Au cours de l'exercice écoulé, le BSIF a augmenté le nombre d'employés possédant des connaissances spéciales en risque de crédit, en risque de marché et en risque opérationnel et il continuera à recruter et à réaffecter des employés pour combler toute lacune recensée. En outre, compte tenu des conditions du marché et des taux habituels de roulement et de retraite, il faut instaurer un environnement propice à l'apprentissage continu pour permettre de relever les enjeux que représente ce contexte sans cesse en évolution. Attirer, motiver, perfectionner et maintenir en poste des employés compétents est et demeurera une grande priorité pour le BSIF qui a d'ailleurs mis en œuvre des stratégies de recrutement ciblées et notamment embauché beaucoup d'employés dans le Secteur de la surveillance à Toronto.

Systèmes et processus visant les régimes de retraite
Le recul marqué du cours des actions à compter du deuxième semestre de 2008 a fait en sorte que la solvabilité des régimes de retraite fédéraux à prestations déterminées s'était nettement détériorée à la fin de l'année 2008. À l'aube de 2009, la situation représentait donc tout un défi pour certains régimes.

À la lumière de la crise que vivent les marchés financiers à l'échelle internationale et de la conjoncture actuelle, le gouvernement du Canada a tendu la main aux régimes de retraite au moyen du *Règlement sur l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes à prestations déterminées (2009)*. En outre, le gouvernement a lancé des consultations sur les questions relatives aux régimes de retraite privés, qui viseront notamment à examiner les règles de capitalisation du déficit de solvabilité; il déposera les changements législatifs nécessaires au plus tard à la fin de 2009. Le BSIF collabore de près avec le ministère des Finances dans le cadre de cette initiative.

Bien des lacunes dans les systèmes et les processus qui avaient déjà été cernées par le secteur des pensions ont été comblées ou sont sur le point de l'être. Au cours de l'année écoulée, le BSIF a terminé l'examen de son Cadre d'évaluation des risques visant les régimes de retraite privés fédéraux qu'il avait amorcé en 2006-2007. De plus, les initiatives visant à mettre à niveau les systèmes qui appuient nos efforts de surveillance vont bon train. Ces initiatives seront mises en œuvre au cours des prochaines années.

Profil des dépenses

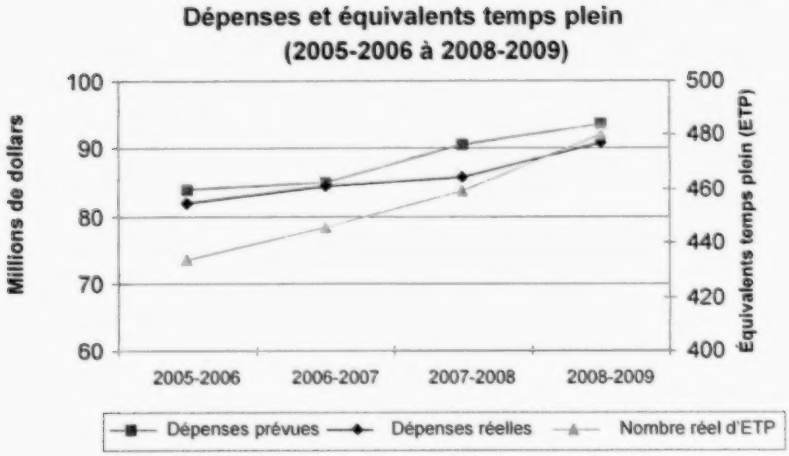

Le tableau ci-après fait état de la tendance sur quatre ans au chapitre des dépenses prévues et réelles et du nombre réel d'équivalents temps plein (ETP) du BSIF. Les coûts des ressources humaines du BSIF représentent habituellement 75 % de ses dépenses, ce qui explique la corrélation entre les lignes de la tendance des dépenses et des ETP. Dans la deuxième moitié de 2006-2007, le BSIF s'est efforcé de manière dynamique de combler les postes vacants et d'affecter des ressources supplémentaires pour appuyer le Dispositif révisé d'adéquation des fonds propres (Bâle II), les activités de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, les travaux effectués à l'échelle internationale sur les modifications apportées aux normes comptables et le secteur des régimes de retraite privés. En 2007-2008, les BISF a augmenté de 2,9 % le nombre de ses ETP par rapport à l'exercice précédent afin d'affecter plus de ressources pour mieux cerner les risques nouveaux et surveiller la résilience des institutions et des marchés face aux événements que connaissent actuellement les marchés financiers et l'économie à l'échelle mondiale. Le BSIF a augmenté son effectif de 4,6 % en 2008-2009 afin de consacrer plus d'efforts sur les institutions et les produits à risque plus élevé et le dépistage précoce des portefeuilles de prêt à problème. Le BSIF a renforcé son effectif à la lumière de la tourmente qui se poursuit en engageant des employés ayant une expérience à jour de l'industrie et des connaissances spéciales en risque de crédit, en risque de marché et en risque opérationnel.

Les dépenses réelles totales du BSIF ont progressé de 3,1 % en 2006-2007, de 1,4 % en 2007-2008 et de 5,9 % en 2008-2009. Pendant cette période, le BSIF a aussi terminé plusieurs grands projets de technologie habilitante à l'appui de la gestion de l'information, de Bâle II et de l'amélioration des outils de rapport et d'analyse (renseignements opérationnels) et a amorcé en 2006-2007 la première étape de son projet de renouvellement des systèmes et processus visant les régimes de retraite. La première étape a été en grande partie achevée en 2008-2009. La deuxième étape de ce projet commencera en 2009-2010 et devrait être achevée en 2010-2011.

Postes votés et législatifs

Ce tableau fait état des crédits accordés par le Parlement ou des fonds au BSIF. Le BSIF reçoit des crédits annuels du Parlement en vertu de l'article 16 de la Loi sur le BSIF à l'appui de son mandat en ce qui a trait au Bureau de l'actuaire en chef.

Postes votés et législatifs (en milliers de dollars)

Numéro du poste voté ou du poste législatif (L)	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	Dépenses réelles 2006-2007	Dépenses réelles 2007-2008	Budget principal des dépenses 2008-2009	Dépenses réelles 2008-2009
30	Dépenses de fonctionnement	433	603	853	582
	Total	433	603	853	582

Au cours de l'exercice, le BSIF a reçu un montant de 853 milliers de dollars (2007 : 873 milliers de dollars) dans le Budget principal des dépenses. Par la suite, 16 milliers de dollars de plus lui ont été accordés aux fins des rajustements découlant des conventions collectives, ce qui porte le total des crédits de l'année à 869 milliers de dollars. Ces crédits parlementaires servent à couvrir les dépenses liées à la prestation de services actuariels aux différents régimes de pension et d'assurance des employés du secteur public, dont les Forces armées canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada, les juges de nomination fédérale et les parlementaires.

Les dépenses réelles figurant dans le tableau sont calculées selon la méthode de comptabilité de caisse, conformément au *Guide de préparation de la partie III du Budget des dépenses* du Conseil du Trésor et au manuel d'instructions des Comptes publics du Receveur général. Par contre, le BSIF fonctionne selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada à l'intention du secteur privé. Cette différence de méthode comptable génère des écarts entre l'utilisation des fonds par le BSIF et les fonds qui sont votés. Selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, le BSIF a utilisé tous les crédits annuels qui lui ont été accordés.

SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE

Objectif stratégique 1

Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à éviter les pertes indues.

Un système financier qui fonctionne bien et qui a toute la confiance des consommateurs et des autres intervenants (du Canada et de l'étranger) contribue nettement à la performance de l'économie canadienne. Le BSIF est le principal organisme de réglementation et de surveillance de toutes les institutions financières fédérales, au nombre d'environ 450. La réalisation du premier objectif stratégique du BSIF, que partagent d'autres partenaires au sein du gouvernement et du secteur privé, fournit une assise essentielle pour une économie productive et concurrentielle.

Le BSIF protège les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite privés en rehaussant la sûreté et la stabilité des institutions financières et des régimes de retraite privés fédéraux. Trois activités de programme concourrent à la réalisation de cet objectif stratégique :

1. La réglementation et la surveillance des institutions financières fédérales (IFF)
2. La réglementation et la surveillance des régimes de retraite privés fédéraux
3. L'Aide internationale

L'indicateur de rendement pour l'objectif stratégique 1 indique que les présidents et chefs de la direction (des IFF), en forte majorité, estiment que le BSIF contribue à la confiance du public à l'égard du secteur des services financiers du Canada. En 2008-2009, le BSIF a rehaussé sa capacité de cerner les nouveaux risques, a continué à participer aux discussions en cours à l'échelle internationale sur les questions importantes soulevées par la perturbation des marchés mondiaux et a travaillé sur des enjeux semblables au Canada avec les partenaires du Comité de surveillance des institutions financières (CSIF); il a continué à préparer la transition aux IFRS, il a fait des progrès au chapitre de la mise au point et de l'approbation d'un cadre de capital davantage axé sur les risques à l'intention des sociétés d'assurance-vie, il a donné suite aux suggestions et recommandations figurant dans le rapport du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et dans le rapport du Groupe d'action financière (GAFI), il a surveillé les systèmes qui se rattachent à Bâle II et examiné les processus d'évaluation de la suffisance des fonds propres des banques et a continué à investir dans les ressources humaines et l'infrastructure dont il a besoin pour s'acquitter avec succès du mandat qui lui a été confié.

1.1 Activité de programme : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales

Ce programme est essentiel à la réalisation par le BSIF de son mandat. Il s'agit de la plus vaste activité de programme de l'organisation et elle mobilise l'essentiel de nos ressources humaines et financières. Les coûts de ce programme sont recouvrés au moyen de cotisations, de frais de service et de frais d'utilisation payés par les institutions financières fédérales. Le BSIF recouvre également d'autres coûts en vertu de protocoles d'entente conclus avec les provinces dont il encadre les institutions financières aux termes de marchés prévoyant la prestation de « services à frais recouvrés », de même qu'avec d'autres organismes fédéraux tels que la Banque du Canada et la Société d'assurance-dépôts du Canada, auxquels il fournit de l'information.

Sous-activité	Ressources financières (en millions de dollars) 2008-2009			Ressources humaines (ETP) 2008-2009		
	Dépenses prévues	Autorisées	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Écart
Évaluation des risques et intervention	54,7	54,7	53,0	255	263	8
Établissement de règles	16,4	16,4	17,3	95	91	(4)
Agréments	8,5	8,5	6,8	39	40	1
Total	**79,6**	**79,6**	**77,1**	**389**	**394**	**5**

Le sommaire ci-après indique les résultats escomptés connexes, les indicateurs de rendement, les cibles, l'état d'avancement et le résumé du rendement pour les trois activités interreliées de cette activité de programme.

Activité de programme 1.1 : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales				
Résultats escomptés	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**État du rendement**	**Résumé du rendement**
Protéger les déposants et les souscripteurs, tout en reconnaissant qu'on ne saurait éviter toutes les faillites.	Pourcentage des recouvrements estimatifs auprès d'institutions en faillite[4] (montant recouvré par dollar réclamé) *Source : Société d'assurance-dépôts du Canada, mandataires, liquidateurs*	90 %	Dépassé	Les recouvrements moyens pondérés totalisaient 99 % à la fin de l'exercice 2008-2009.
Sous activité 1.1.1 : Évaluation des risques et intervention				
Évaluer avec précision les risques.	Pourcentage d'observateurs compétents estimant que la cote de risque composite de leur institution est appropriée. *Source : Rapport sur le sondage auprès des institutions financières de 2008*	70 %	Dépassé	Les PCD des institutions financières, en forte majorité (87 %), estiment que la cote de risque composite attribuée à leur institution est appropriée.
Intervenir et donner une rétroaction rapide et efficace.	Temps mis pour diffuser la lettre de surveillance (à l'intérieur des jours visés prescrits) *Source : Données internes*	80 % (des lettres sont diffusées dans un délai de 45 jours)	Atteint dans une large mesure	73 % des lettres de surveillance étaient diffusées dans le délai standard de 45 jours à la fin de l'exercice 2008-2009.

[4] Cette mesure est une approximation à savoir si le BSIF est intervenu suffisamment tôt pour éviter des pertes indues aux déposants et(ou) aux souscripteurs. Les recouvrements estimatifs correspondent au montant par dollar réclamé que chaque déposant ou souscripteur recevrait une fois la liquidation achevée. Attente > 0,90 $.

Activité de programme 1.1 : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales				
Résultats escomptés	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**État du rendement**	**Résumé du rendement**
Sous-activité 1.1.2 : Établissement de règles				
Règlements, lignes directrices et autres règles établissant un juste équilibre entre les considérations prudentielles et la nécessité pour les institutions financières de faire face à la concurrence.	Pourcentage d'observateurs compétents estimant que le BSIF s'en tire bien ou très bien pour élaborer des règlements, des lignes directrices et d'autres règles qui permettent de trouver le juste équilibre entre les considérations d'ordre prudentiel et la nécessité pour les institutions de faire face à la concurrence. *Source : Rapport sur le sondage auprès des institutions financières de 2008*	50 %	Dépassé	63 % des PCD des institutions financières estiment que le BSIF s'en tire bien ou très bien pour élaborer des règlements et des consignes qui permettent de trouver le juste équilibre entre les considérations d'ordre prudentiel et la nécessité pour les institutions de faire face à la concurrence.
Règlements, lignes directrices et autres règles qui sont clairs et qui ont été soumis à l'examen de l'industrie.	Pourcentage d'observateurs compétents estimant que le BSIF s'en tire bien ou très bien pour élaborer des règlements, des lignes directrices et d'autres règles à l'intention de l'industrie qui sont clairs et faciles à comprendre. *ET(OU)*	75 %	Atteint dans une large mesure	61 % des PCD des institutions financières estiment que le BSIF s'en tire bien ou très bien pour ce qui est d'élaborer des règlements et lignes directrices qui sont clairs et faciles à comprendre.
	Pourcentage d'observateurs compétents estimant que le BSIF s'en tire bien ou très bien pour consulter l'industrie lorsqu'il élabore des règlements, des lignes directrices et d'autres règles. *Source pour les deux : Rapport sur le sondage auprès des institutions financières de 2008*	60 %	Dépassé	77 % des PCD des institutions financières estiment que le BSIF s'en tire bien ou très bien pour ce qui est de consulter l'industrie des services financiers lorsqu'il élabore des règlements et lignes directrices.
Sous-activité 1.1.3 : Agréments				
La procédure d'agrément se traduit par des décisions solides au plan prudentiel et transparentes.	Pourcentage d'observateurs compétents qui comprennent dans une certaine mesure ou très bien le fondement des décisions d'agrément du BSIF. *Source : Rapport sur le sondage auprès des institutions financières de 2008.*	85 %	Atteint dans une large mesure	82 % des PCD des institutions financières comprennent dans une certaine mesure ou très bien le fondement des décisions d'agrément du BSIF.

Activité de programme 1.1 – Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales				
Résultats escomptés	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**État du rendement**	**Résumé du rendement**
La procédure d'agrément est appliquée en temps opportun.	Pourcentage des demandes d'agrément dûment remplies qui sont traitées conformément aux normes de rendement établies. *Source : Données internes*	90 %	Dépassé	100 % des demandes d'agrément assujetties à la présomption d'agrément ont été traitées avant la date à laquelle elles auraient été présumées approuvées. Toutes les autres normes de rendement établies en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* et de la Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation externes ont été respectées ou dépassées pendant l'année à l'étude.

Avantages pour les Canadiens

Nos activités d'évaluation des risques et d'intervention contribuent à sauvegarder les placements des déposants et des souscripteurs. En 2008-2009, période marquée par la grande volatilité des marchés et par des tensions économiques significatives, le BSIF a intensifié ses mesures de surveillance des institutions financières, se penchant d'encore plus près sur leur dossier afin de recueillir de l'information plus détaillée au sujet d'éventuelles sources de préoccupation. Il a notamment effectué des examens comparatifs et intersectoriels concernant l'immobilier commercial et les autres portefeuilles de crédit, la liquidité, la titrisation et le respect de Bâle II.

Nos activités en matière d'établissement de règles contribuent à une saine gestion des risques, ce qui est essentiel pour protéger les déposants et souscripteurs canadiens. En raison de la nature complexe et mondiale du secteur financier, les règles sont de plus en plus élaborées dans un cadre international, où l'opinion du BSIF est importante dans des organismes d'élaboration de règles comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et le Conseil de stabilité financière. La participation du BSIF à ces démarches rehausse la confiance envers le système financier canadien à l'échelle internationale. Le BSIF établit, à l'intention des institutions financières, un cadre de réglementation regroupant des consignes et des règles qui respecte ou dépasse les exigences minimales internationales. Cet exercice comprend la diffusion de consignes et la contribution aux lois et aux règlements fédéraux qui ont une incidence sur les institutions financières, la contribution aux normes comptables, actuarielles et de vérification, et la participation aux activités internationales d'établissement de règles.

Nos activités d'agrément permettent aux IFF d'obtenir les approbations nécessaires en temps opportun et ainsi d'exercer leurs activités de manière concurrentielle. Les Canadiens doivent pouvoir faire confiance à l'organisme de réglementation fédéral pour examiner soigneusement les transactions susceptibles d'avoir des répercussions sur la sûreté et la solidité des institutions financières. En 2008-2009, nous avons renforcé nos communications internes et externes, en particulier en ce qui concerne nos exigences en matière de diligence raisonnable.

Analyse du rendement

Évaluation des risques et intervention

- Face à la crise financière mondiale, le BSIF s'est montré, pendant l'année à l'étude, de plus en plus vigilant dans sa surveillance des produits qui prennent rapidement de l'expansion et qui sont de plus en plus complexes. Il a notamment examiné de manière plus intense les expositions des institutions financières canadiennes aux risques inhérents au crédit, aux marchés financiers et à l'immobilier et a évalué la suffisance des fonds propres pour évoluer dans des marchés financiers volatiles. Même si certaines institutions ont subi des pertes en raison des risques de crédit et de marché, elles sont parvenues à reconstituer le niveau de leurs fonds propres sans que le gouvernement du Canada n'ait à injecter des capitaux. De concert avec l'industrie, le BSIF a aussi amorcé un examen afin de procéder à une analyse comparative des pratiques de gestion du risque de liquidité. Il a notamment fait l'essai des nouvelles exigences en matière de données sur les liquidités et de production de rapports sur les liquidités.
- Conformément à son mandat d'intervention précoce, le BSIF a proactivement classé à un stade un nombre appréciable d'institutions, conformément au *Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales*. Le classement à un stade détermine l'ampleur des mesures de surveillance dont fait l'objet une institution. Au 31 mars 2009, la plupart des institutions cotées se trouvaient au stade de préalerte.
- Le BSIF a instauré le concept des séances annuelles sur la gestion des risques avec divers segments de l'industrie afin de renforcer la nécessité de gérer rigoureusement les risques et d'échanger les leçons apprises.
- Le BSIF a amorcé un examen de son cadre de surveillance axé sur les risques pour vérifier s'il répond toujours à ses besoins.
- Le BSIF a collaboré avec divers partenaires canadiens au sein du Comité de surveillance des institutions financières (dont le ministère des Finances, la Société d'assurance-dépôts du Canada et la Banque du Canada) pour passer en revue les leçons tirées et échanger des renseignements.
- Le BSIF a continué à participer activement aux travaux des tribunes internationales, y compris le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le Groupe des surveillants principaux, le Conseil de stabilité financière (qui remplace le Forum sur la stabilité financière) et l'Association internationale des contrôleurs d'assurance, pour élaborer et mettre en œuvre des pratiques plus efficaces en matière de gestion des liquidités, de gouvernance et de rémunération.
- Le BSIF a augmenté le nombre d'employés affectés à la surveillance et le nombre d'employés possédant des connaissances spéciales en matière de risques de crédit, de marché et opérationnel.

Établissement de règles

En 2008-2009, le BSIF a continué à promouvoir de saines pratiques de gestion des risques par le biais de ses activités d'établissement de règles. Il a également maintenu sa collaboration – en prêtant son concours à des exercices internationaux – à l'élaboration de règles qui peuvent s'appliquer aux institutions financières canadiennes. Dans le rapport qu'il a publié en mars 2009 en vertu de l'article IV de ses Statuts, le Fonds monétaire international a reconnu les retombées positives que ces activités ont eues pour le Canada pendant la crise mondiale du marché

financier. Il y présentait notamment de notre « solide cadre de réglementation et de surveillance » comme l'un des trois facteurs sous-tendant la capacité d'adaptation d'un système bancaire canadien comparativement à ses concurrents à l'échelle mondiale.

Tout au long de la crise financière actuelle, les institutions financières fédérales, même si elles ont subi des répercussions négatives, ont dans l'ensemble mieux résisté que leurs pairs de la scène internationale.

- En période de changement rapide et de crise sur les marchés financiers, le BSIF a rapidement diffusé des préavis et mis à profit ses pouvoirs souples d'établissement de règles pour tenir compte des risques et des possibilités tout en préservant les incitations à une gestion résiliente des risques et des fonds propres.
- Le BSIF a continué à participer à l'établissement de saines règles à l'échelle internationale et à nouer des liens avec les organismes de surveillance étrangers en participant aux discussions internationales sur l'établissement de règles.
- Le BSIF a joué un rôle actif dans l'élaboration des Normes internationales d'information financière (IFRS) à l'intention des institutions financières en participant aux travaux du Groupe de travail sur la comptabilité du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance(AICA). En participant aux travaux du Groupe de travail sur la comptabilité, le BSIF a contribué à garantir que l'opinion du Canada est prise en compte dans l'élaboration des IFRS.
- Le BSIF a continué à participer activement aux travaux de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA). L'AICA a pour objectif de contribuer à un meilleur contrôle de l'industrie des assurances afin de protéger les souscripteurs partout à travers le monde, de promouvoir le développement de marchés des assurances bien réglementés, et de contribuer à la stabilité financière mondiale. En 2008-2009, le BSIF a contribué à l'élaboration de nombreux documents d'orientation de l'AICA.
- Le BSIF a poursuivi sa participation active à l'Instance conjointe, qui vise à assurer la constance entre les approches de surveillance relativement aux enjeux d'intérêt commun dans l'ensemble des secteurs financiers et entre les frontières nationales. Le BSIF a participé à certains domaines de travail, notamment aux travaux du groupe de travail sur les principes régissant les conglomérats financiers, au bilan de l'utilisation par les organismes de réglementation des cotes de crédit externes dans les secteurs des banques, des valeurs mobilières et de l'assurance et une étude des véhicules hors bilan. De plus amples renseignements sur ces domaines de travail figurent dans le *Rapport annuel du BSIF 2008-2009*.

Le BSIF a continué à participer activement aux travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), qui offre une tribune aux fins de l'élaboration de règles et de la coopération en matière de surveillance des banques. En 2008-2009, le CBCB s'est employé à évaluer les causes de la crise qui a secoué les marchés financiers en 2008 et 2009 et à mettre au point un plan d'action pour tirer leçon des événements et atténuer les conséquences de la crise. Le BSIF a travaillé activement avec les autres membres de ce comité pour élaborer et diffuser de nouvelles règles aux fins de la saine gestion des risques et de la réglementation des fonds propres. Il a également participé à la préparation de prises de position importantes de la part du CBCB, qui figurent dans le *Rapport annuel du BSIF 2008-2009*.

- Pendant la période à l'étude, le BSIF a organisé deux forums à l'intention de l'industrie des assurances et un forum à l'intention de l'industrie des banques pour cerner les enjeux auxquels les institutions financières canadiennes sont confrontées concernant le passage aux IFRS et en discuter.
- Une conférence a aussi été organisée à l'intention du secteur financier afin de discuter des conséquences des nouvelles règles en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité pour les institutions financières fédérales.

Agréments

Au cours de la dernière année, l'instabilité des marchés financiers à l'échelle internationale a influé sur le processus d'agrément du BSIF. Le BSIF a élargi la portée de la diligence raisonnable réglementaire applicable à certaines opérations nécessitant l'agrément. En outre, bien des demandes sont dans l'ensemble plus complexes et soulèvent parfois de nouvelles questions de réglementation et de politique. Le BSIF a passé beaucoup de temps à traiter des demandes d'agrément relatives à la restructuration et la réorganisation d'entreprises, à des changements de propriété et à l'établissement de nouvelles institutions financières.

- Le BSIF a fait preuve d'une transparence soutenue en publiant sur son site Web quatre décisions ayant valeur de précédent et un préavis.
- Le BSIF a consacré beaucoup de temps à des questions techniques se rapportant à la couverture de risques au Canada par les sociétés d'assurances étrangères en vertu de la partie « Sociétés d'assurances étrangères » de la *Loi sur les sociétés d'assurances*.
- Le BSIF a organisé un colloque sur la législation et les agréments, axé sur les questions relatives à son processus d'agrément; la réaction a été très positive.

De plus amples détails sur les activités d'agrément du BSIF en 2008-2009 figurent dans le *Rapport annuel du BSIF 2008-2009*.

Leçons tirées

Évaluation des risques et intervention

Les événements sans précédent qui se sont produits sur les marchés financiers et les répercussions qu'ils ont eues au chapitre de la surveillance du secteur financier ont été révélateurs à bien des égards. Ils ont confirmé l'importance de la planification pour éventualités, ce qui a permis au BSIF d'ajuster les plans de surveillance en fonction du risque et d'affecter des employés selon les besoins à diverses parties de l'organisation. Ils ont réitéré l'importance de la stratégie appliquée par le BSIF ces dernières années, soit bâtir une culture souple, sans laquelle il aurait été plus difficile de faire les ajustements qui s'imposaient.

Nous avons aussi tiré d'importantes leçons concernant les principales pratiques de gestion des risques dans les domaines de la gestion des liquidités, des processus de gouvernance d'entreprise, des mécanismes de rémunération des cadres et des produits financiers complexes. Des lacunes ont été décelées dans certaines institutions de même que dans la capacité du BSIF d'évaluer ces aspects essentiels. Des mesures sont actuellement prises sur tous ces fronts pour améliorer les pratiques.

Établissement de règles

Les récents événements ont permis de constater que les organismes de réglementation doivent faire preuve de souplesse au chapitre des règles et de la réglementation en période de crise financière. Même si la réussite relative du secteur canadien des services financiers a été attribuable en partie aux règles déjà instaurées qui ont permis de limiter la possibilité d'un comportement indûment risqué, le BSIF a aussi constaté qu'il pouvait, s'il y avait lieu, ajuster avec prudence ses règles pour aider les institutions financières à surmonter des conditions économiques difficiles. Compte tenu de la nature mondiale des services financiers, le BSIF a aussi constaté qu'il importe de plus en plus de prendre une part active aux activités internationales d'établissement des règles et de réglementation puisque la prévalence des normes internationales s'intensifie.

Agréments

Le cadre d'agrément législatif a fait l'objet d'une vérification interne en 2007-2008. Le rapport de vérification de la Section des approbations et des précédents du Secteur de la réglementation stipule que la fonction d'agrément est au point et qu'elle est appliquée de façon uniforme et que les analyses effectuées sont approfondies. Pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport, le BSIF a apporté diverses améliorations à ses processus pour s'assurer qu'il continue à traiter les demandes de manière efficace et qu'il respecte ses normes de rendement établies.

En outre, le BSIF continue de rehausser la transparence de son processus d'agrément et de faire en sorte que son interprétation des lois régissant les institutions financières soit mieux comprises, c'est-à-dire :

a) qu'il diffuse de nouvelles décisions ayant valeur de précédent, de nouvelles instructions relatives aux opérations et de nouveaux préavis pour expliquer son interprétation de la législation régissant les institutions financières, en particulier en ce qui a trait aux questions liées aux applications de l'agrément réglementaire;
b) qu'il examine et modifie les instructions et préavis relatifs aux opérations et le guide de constitution en société.

1.2 Activité de programme : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux

Cette activité de programme intègre l'évaluation des risques et l'intervention, ainsi que l'établissement de règles et l'agrément en rapport avec les régimes de retraite privés fédéraux assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Le coût de ce programme est recouvré grâce aux droits que versent les régimes de retraite en fonction du nombre de participants de chaque régime de retraite fédéral.

Ressources financières 2008-2009 (en millions de dollars)			Ressources humaines (ETP) 2008-2009		
Dépenses prévues	**Autorisées**	**Dépenses réelles**	**Prévues**	**Réelles**	**Écart**
6,5	6,5	6,2	38	41	3

Le sommaire ci-après indique les résultats escomptés connexes, les indicateurs de rendement, les cibles, l'état d'avancement e le résumé du rendement pour cette activité de programme.

Activité de programme 1.2 : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux				
Résultats escomptés	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**État du rendement**	**Résumé du rendement**
Protéger les intérêts financiers des participants et des bénéficiaires des régimes de retraite privés fédéraux.	Pourcentage des recouvrements estimatifs auprès des régimes de retraite sous-capitalisés en cessation. *Source : Données internes*	85 %	Atteint à tous les égards	Quatre régimes de retraite en cessation étaient sous-capitalisés en 2008-2009. Le taux de recouvrement estimatif courant de ces régimes est de 85 %.
Les règlements, les lignes directrices et les autres règles sont clairs et équilibrés.	Pourcentage d'observateurs compétents estimant que le BSIF élabore bien ou très bien des règlements, des lignes directrices et d'autres règles qui sont clairs et faciles à comprendre.	75 %	Atteint dans une large mesure	60 % des administrateurs des régimes estiment que le BSIF s'en tire bien ou mieux.
	ET(OU)			
	Pourcentage d'observateurs compétents estimant que le BSIF élabore bien ou très bien des règlements, des lignes directrices et d'autres règles permettant de concilier adéquatement les intérêts des répondants et ceux des participants des régimes. *Source pour les deux : Rapport*	50 %	Dépassé	61 % des administrateurs des régimes estiment que le BSIF s'en tire bien ou mieux.

Activité de programme 1.2 : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux				
Résultats escomptés	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**État du rendement**	**Résumé du rendement**
	sur le sondage auprès des régimes de retraite de 2009[5]			
La procédure d'agrément est transparente et appliquée en temps opportun.	Pourcentage d'observateurs compétents estimant que la transparence, c'est-à-dire le bien-fondé des recommandations et décisions formulées par le BSIF, de la procédure d'agrément des régimes de retraite, est bonne ou très bonne. *Source : Sondage auprès des régimes de retraite de 2009* *ET(OU)* Pourcentage des demandes d'agrément dûment remplies qui sont traitées dans les délais prévus. *Source : Données internes*	60 % 90 %	Dépassé Les données ne sont pas disponibles puisque les repères sont en cours d'établissement.	61 % des administrateurs des régimes accordent la cote bonne ou très bonne au BSIF. Sans objet

Avantages pour les Canadiens

Dans le cadre de cette activité de programme, le BSIF évalue les risques qui pèsent sur les régimes de retraite des employés des secteurs de compétence fédérale, il intervient et fourni une rétroaction rapidement et efficacement, et il applique un cadre de réglementation équilibré et pertinent, de même qu'une procédure d'agrément adaptée et efficace au plan prudentiel.

Les Canadiens doivent avoir l'assurance que leurs prestations de retraite sont sûres et seront suffisantes pour leur permettre de bien vivre à leur retraite. Le BSIF joue un rôle clé dans la protection des régimes de retraite qui relèvent de sa compétence. Les faits nouveaux qui influent sur les normes actuarielles et comptables, y compris le recours accru aux taux et prix du marché, se répercutent sur les régimes de retraite. Les nouveaux produits et stratégies de placement novateurs visant à optimiser le rendement et à faire correspondre l'actif au passif des régimes de retraite exigent des organismes de réglementation comme le BSIF qu'ils tiennent compte des répercussions sur les risques pour les régimes de retraite.

Au 31 mars 2009, le BSIF surveillait quelque 1 379 régimes de retraite privés fédéraux au Canada qui visaient 612 000 participants actifs. Au cours de la dernière année, le BSIF s'est efforcé de promouvoir une gouvernance responsable des régimes de retraite et de saines pratiques actuarielles. Les mesures et les décisions que nous prenons se répercutent sur les participants, les répondants et les administrateurs de ces régimes.

[5] Le BSIF a fourni à TNS Canadian Facts/The Antima Group, un cabinet de recherche indépendant, une liste des administrateurs et des professionnels des régimes de retraite privés fédéraux qu'il réglemente. Le cabinet de recherche a invité les administrateurs et professionnels à participer à un sondage en ligne ou par téléphone - 247 administrateurs de régime et 30 professionnels ont participé, d'où un taux de réponse de 34,7 %. Le BSIF ignore l'identité des administrateurs et des professionnels qui ont participé. Le rapport est disponible sur la page Web du BSIF ↗ Consultations et sondages.

Analyse du rendement

Évaluation des risques, surveillance et intervention

- Le BSIF a continué à surveiller de près la situation des régimes de retraite privés et, dans toute la mesure du possible, celle des répondants de ces régimes et il est intervenu, au besoin, pour protéger les prestations promises.
- Le BSIF s'est efforcé de tenir rapidement compte des situations éventuellement risquées, de promouvoir des mesures qui atténuent les risques et d'intervenir au besoin, par exemple, prendre des mesures pour renforcer les exigences minimales de capitalisation et garantir la remise en temps opportun des cotisations.
- Le BSIF a terminé l'examen de son cadre d'évaluation des risques des régimes de retraite qu'il avait amorcé en 2006-2007.
- En 2008-2009, le Bureau a passé en revue ses indicateurs de risque pour s'assurer qu'ils demeurent pertinents.
- En 2008-2009, environ 25 % des régimes qui ont soumis des rapports ont fait l'objet d'un examen plus poussé.
- Le BSIF a effectué 11 inspections sur place au cours de l'année et il a terminé un examen administratif détaillé.
- Le BSIF demeure déterminé à fournir en temps utile de l'information aux administrateurs des régimes. Le délai pour diffuser les constatations issues des inspections sur place a été considérablement raccourci; en fait, il a été ramené à 23 jours en 2008-2009 et, par conséquent, le délai pour diffuser le rapport a été ramené lui aussi à 35 jours ouvrables suivant la séance de récapitulation de l'inspection, une amélioration par rapport à la cible précédente de 85 jours ouvrables.

Règles et consignes

- Le BSIF a publié deux numéros du bulletin *Le point sur les pensions* au cours de l'exercice. On trouve dans ce bulletin des annonces et des rappels portant sur des questions qui touchent les régimes de retraite privés fédéraux ainsi que la description de modalités d'application, par le BSIF, de certaines dispositions de la législation régissant les régimes de retraite de même que des consignes émanant du BSIF.
- De plus, à l'heure actuelle, le BSIF passe en revue et met à jour les préavis sur les politiques déjà publiées et les affiche sous une nouvelle rubrique sur la page consacrée aux régimes de retraite du site Web du BSIF, sous Entités réglementées / Régimes de retraite / Préavis – Politique sur les régimes de retraite.
- En 2008-2009, le BSIF a continué à promouvoir une gouvernance responsable des régimes de retraite et de asines pratiques actuarielles en collaborant étroitement avec l'Institut canadien des actuaires et l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR), dont il est membre. L'ACOR est une tribune mise sur pied pour discuter des problèmes communs auxquels sont confrontés les organismes fédéral et provinciaux de surveillance des régimes de retraite.

- Le BSIF a collaboré avec le ministère des Finances à l'élaboration de mesures législatives et réglementaires visant la retraite progressive, une initiative annoncée dans le budget fédéral de 2007.
- En mars 2009, le BSIF a publié des directives sur le lissage des éléments d'actif des régimes de retraite, laquelle résultait de l'annonce faite dans le budget fédéral déposé le 27 janvier 2009.

Agréments

- Le BSIF a continué à rationaliser ses processus pour accélérer le traitement des demandes tout en veillant à ce que les opérations complexes soient dûment prises en compte.
- Le BSIF a également poursuivi l'amélioration de ses systèmes informatisés à l'appui de la fonction de traitement des demandes d'agrément des régimes; ce devrait être chose faite en 2009-2010
- Au prix d'un effort concerté visant à éponger l'arriéré des demandes d'agrément, le BSIF est parvenu à ramener de 68 à 22 le nombre des demandes d'agrément en attente.
- Le BSIF a publié de nouveaux guides d'instructions et en a révisé d'autres – certains comportant les listes de vérification normalisées ou des comptes rendus sur des sujets comme le transfert d'actifs entre les régimes de retraite à cotisations déterminées et la cessation des régimes de retraite à cotisations déterminées.
- Le BSIF a surveillé et recensé les répercussions des décisions des tribunaux sur les régimes de retraite privés.
    - En mars 2009, la Cour suprême a refusé un droit d'appel dans la décision de la Cour d'appel fédérale de juin 2008 dans l'affaire de Marine Atlantique. Cela confirme la position adoptée par le BSIF, à savoir qu'il n'y a pas lieu de distribuer l'excédent actuariel en cas de cessation partielle d'un régime de retraite fédéral et que la décision du BSIF se fonde sur le caractère raisonnable de la demande.

Leçons tirées

Le contexte de la dernière année a confirmé l'opinion de longue date du BSIF, à savoir que la transparence, la simulation de crise et la planification des divers résultats financiers sont essentiels au sain fonctionnement d'un régime de retraite. Le BSIF continuera à encourager fortement les administrateurs à indiquer les enjeux aux participants, à tester périodiquement des scénarios pour gérer les risques et à articuler des réponses possibles qui sont conformes à leur tolérance au risque.

Le sondage réalisé en 2009 auprès des régimes de retraite a permis de constater que des améliorations pourraient être apportées aux activités d'établissement de règles et de consignes ainsi que le processus d'agrément. Les répondants ont également suggéré d'améliorer la communication. Le BSIF continuera de diffuser des instructions et des consignes claires et conformes à son mandat à l'intention du secteur des régimes de retraite, qu'il consultera davantage lorsqu'il élaborera ses consignes et instructions.

1.3 Aide internationale

Cette activité de programme englobe des initiatives visant à aider certains autres pays qui cherchent à accroître leur capacité en matière de surveillance et de réglementation. Cette aide technique est offerte par le Groupe des consultations internationales (GCI). Le coût de ce programme est recouvré par le biais de protocoles d'entente entre le BSIF et des organisations comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Fonds monétaire international (FMI).

Ressources financières 2008-2009 (en millions de dollars)			Ressources humaines (ETP) 2008-2009		
Dépenses prévues	**Autorisées**	**Dépenses réelles**	**Prévues**	**Réelles**	**Écart**
1,9	1,9	2,2	6	8	2

La hausse des dépenses en 2008-2009 est attribuable au coût des déplacements supplémentaires dirigés et financés par l'ACDI.

Le sommaire ci-après indique les résultats escomptés connexes, les indicateurs de rendement, les cibles, l'état d'avancement et le résumé du rendement pour cette activité de programme.

Activité de programme 1.3 : Aide internationale				
Résultats escomptés	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**État du rendement**	**Résumé du rendement**
Les économies de marché émergentes sont mieux informées des approches existantes à l'égard des systèmes de réglementation et de surveillance et les adoptent dans toute la mesure du possible.	Pourcentage des répondants qui considèrent que l'aide / les présentations données sont pertinentes pour leur travail. *Source : Sondage auprès des participants au programme du Groupe des consultations internationales (GCI)* [6]	80 %	Dépassé	86,8 % des répondants considèrent que l'aide / les présentations sont pertinentes pour leur travail.
Aide technique (p. ex., ateliers, conseils et évaluation des besoins sur place)	Pourcentage des répondants qui considèrent que les formateurs du BSIF sont compétents ou très compétents.	90 %	Dépassé	99 % des répondants considèrent que les formateurs du BSIF sont compétents ou très compétents.

[6] Des sondages sont effectués auprès des participants aux ateliers quand ce sont les employés du GCI qui sont les principaux présentateurs. Le GCI a offert 25 de ces ateliers en 2008-2009 auxquels ont participé 853 personnes. Au total, 694 questionnaires ont été remplis, pour un taux de réponse de 81,4 %.

Avantages pour les Canadiens

Cette activité de programme contribue à la priorité du gouvernement du Canada « Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale ». Le Canada et d'autres pays du G-7 reconnaissent que l'accroissement de la capacité de surveillance des organismes de surveillance des économies de marché émergentes peut aider à renforcer la stabilité du système financier mondial. Le Canada joue un rôle important à cet égard, en partie par l'entremise du programme d'aide technique du BSIF, qui vise à aider certaines économies de marché émergentes à améliorer leurs systèmes de surveillance des institutions financières en accord avec les normes internationales de surveillance des banques et des sociétés d'assurances. Ce programme a aussi des retombées pour les institutions financières canadiennes puisqu'il permet de renforcer les régimes de surveillance et de contribuer à une confiance accrue à l'égard des administrations étrangères dans lesquelles certaines institutions canadiennes exercent des activités.

Analyse du rendement

Depuis sa création en 2001, le GCI a administré son programme d'aide technique et en a assuré la prestation en évaluant les besoins et en fournissant des conseils d'ordre pratique, de la formation, des ateliers et des colloques surtout aux organismes de surveillance des Caraïbes, d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique. Des évaluations non officielles menées par l'ACDI montrent des répercussions importantes et généralement viables sur le développement des capacités dans les pays où le GCI a établi des relations soutenues.

Voici des mesures qui ont été prises pendant l'année à l'appui de cet objectif.

- En 2008-2009, le GCI a exécuté 45 programmes bilatéraux et multilatéraux, parfois de concert avec d'autres fournisseurs d'aide technique, dans 28 pays.
- Le CGI a convenu d'un plan pluriannuel visant à mettre au point des pratiques de surveillance avec les organismes de contrôle au Ghana, à la Barbade et en République dominicaine (catégorie 1).
- Le CGI a aussi continué à collaborer de près avec les organismes de contrôle en Malaisie, en Thaïlande, au Nigeria, en Afrique du Sud et à Antigua. Nous aidons ces pays à raffermir leurs pratiques de surveillance et de réglementation des institutions financières.
- La Politique sur l'examen du rendement de l'ACDI prévoit l'évaluation indépendante et périodique de ses projets d'assistance technique. Au début de 2009, un groupe indépendant du BSIF a mené un sondage[7] auprès de 20 organisations étrangères ayant reçu de l'aide du GCI au cours des 12 mois précédents. Le sondage avait pour objet de se faire une idée de la mesure dans laquelle le soutien offert par le CGI est pertinent, de l'incidence sur l'organisation et de la mesure dans laquelle il est facile de collaborer avec le GCI et de recueillir les suggestions d'amélioration. Les résultats de ce sondage (en fonction d'un taux de réponse de 60 %) ont été très positifs et prouvaient le bien-fondé des résultats des évaluations des programmes offerts par le CGI. Le sondage révèle que les programmes du CGI sont pertinents, que les répercussions ont été dans l'ensemble durables au chapitre de l'acquisition de capacités, qu'il est facile de collaborer avec le GCI et que les instructeurs du GCI sont très compétents.

[7] Ce sondage a été administré de façon confidentielle par la gestionnaire des consultations et des rapports du BSIF.

Voici des mesures que l'on prévoit de prendre dans l'avenir pour améliorer le rendement.

- Le CGI ciblera de plus en plus un nombre limité de pays prioritaires (catégorie 1), choisis principalement pour leur capacité d'effectuer des changements.

Leçons tirées

- Il faut concilier les synergies des programmes multilatéraux et les programmes bilatéraux de catégorie 1. Chaque entente de catégorie 1 devrait exiger trois programmes, en moyenne, par année.
- Dans la foulée de la crise financière, les organismes et les gouvernements à l'échelle internationale ont apporté des modifications importantes et ont émis de nouvelles consignes. Par conséquent, il faut mettre à jour certains programmes et en élaborer de nouveaux en fonction des nouveaux besoins. Il s'agira d'une priorité en 2009-2010.

Objectif stratégique 2

Contribuer à la confiance du public dans le système canadien du revenu de retraite.

Cet objectif stratégique bénéficie du soutien du Bureau de l'actuaire en chef (BAC). Le BAC participe continuellement à la préparation de diverses études de résultats et travaux de recherche portant sur une vaste gamme de questions démographiques, économiques et liées à la sécurité sociale susceptibles d'influer sur la situation financière des régimes de retraite ou de prestations. Les responsables de l'élaboration des politiques se servent aussi de certaines de ces études pour formuler et analyser diverses options stratégiques dans l'optique de la réforme des régimes. L'information figurant dans ces études pourrait être utile aux organismes du secteur privé qui évaluent les systèmes de sécurité sociale ou les régimes de retraite privés.

En 2008-2009, le BAC a maintenu la tradition qui consiste à améliorer constamment les méthodes actuarielles en procédant à des analyses stochastiques plus poussées et plus perfectionnées, comme l'a recommandé le groupe d'examen par des pairs du RPC.

Le rapport du groupe d'examen par les pairs déposé en mars 2008 souligne que le 23e rapport actuariel (RPC) présente fidèlement les résultats du travail de l'actuaire en chef et de son personnel. La réalisation du deuxième objectif stratégique du BSIF contribue de manière essentielle à la sécurité du revenu pour les Canadiens.

2.1 Bureau de l'actuaire en chef

Ressources financières 2008-2009 (en millions de dollars)			Ressources humaines 2008-2009 (ETP)		
Dépenses prévues	**Autorisées**	**Dépenses réelles**	**Prévues**	**Réelles**	**Écart**
5,7	5,7	5,3	38	37	(1)

L'activité de programme 2.1 est appuyée par trois sous-activités distinctes, soit le Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse, les régimes de retraite de l'État et le Programme canadien des prêts aux étudiants. Le sommaire ci-après indique les résultats escomptés connexes, les indicateurs de rendement, les cibles, l'état du rendement et le résumé du rendement.

Activité de programme 2.1 : Bureau de l'actuaire en chef				
Résultats escomptés	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**État du rendement**	**Résumé du rendement**
Les administrateurs du système public canadien de revenu de retraite reçoivent des conseils et des services actuariels professionnels au sujet	Expérience professionnelle suffisante de l'actuaire en chef et de ses collaborateurs. ET(OU)	Accord unanime Accord unanime	2008-2009 – S.O. 2007-2008 – Atteint à tous les égards	Le rapport du groupe d'examen par les pairs déposé en mars 2008 souligne que le travail effectué au chapitre du 23e rapport actuariel (RPC)

Activité de programme 2.1 : Bureau de l'actuaire en chef				
Résultats escomptés	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**État du rendement**	**Résumé du rendement**
du Régime de pensions du Canada (RPC)[8] et des régimes de retraite et d'avantages sociaux fédéraux.	Respect des normes professionnelles canadiennes et internationales.		2008-2009 – S.O. 2007-2008 – Atteint à tous les égards	respecte toutes les normes professionnelles pertinentes et que l'actuaire en chef et les membres du personnel possèdent une expérience professionnelle suffisante.
Sous activité 2.1.1 : Régime de pensions du Canada et Sécurité de la vieillesse				
Des évaluations actuarielles de grande qualité permettent d'informer les intervenants du RPC et du programme de la SV ainsi que les Canadiens de la situation financière actuelle et prévue du RPC et du programme de la SV.	Les examens sont complets (méthodes, hypothèses, analyse) ET(OU) Pourcentage des recommandations s'inscrivant dans la portée et l'influence du BAC qui sont mises en œuvre avant l'examen par les pairs suivant.	Accord unanime 80 %	2008-2009 – S.O. 2007-2008 – Atteint à tous les égards 2008-2009 – S.O. 2007-2008 – Atteint à tous les égards	Le rapport de l'examen par les pairs déposé en mars 2008 conclut que les examens sont complets[3]. Le BAC prévoit de donner suite à 80 % des recommandations d'ici le prochain examen par les pairs prévu pour 2010-2011.
Rapports actuariels triennaux sur le RPC et le programme de la SV	Dépôt au Parlement en temps opportun des rapports sur le Régime de pensions du Canada et le programme de la Sécurité de la vieillesse.	100 % d'ici la date limite	**RPC :** 2008-2009 – S.O. 2007-2008 – Atteint à tous les égards **SV :** 2008-2009 – Atteint à tous les égards 2007-2008 – S.O.	Le plus récent examen triennal du RPC a été déposé le 29 octobre 2007, avant la date limite du 31 décembre 2007. Le rapport sur le programme SV au 31 décembre 2006 a été déposé au Parlement le 17 juin 2008, avant la date limite du 30 juin 2008.
Sous activité 2.1.2 : Régimes de retraite de l'État				
Des évaluations actuarielles précises et de grande qualité sur les régimes de retraite et d'assurance publics sont remises aux ministères pour étayer la conception, la capitalisation et l'administration des régimes.	Les examens sont complets (méthodes, hypothèses, analyse). ET(OU) L'opinion actuarielle est pertinente.	Accord unanime Accord unanime	2008-2009 – S.O. 2007-2008 – Atteint à tous les égards 2008-2009 – S.O. 2007-2008 – Atteint à tous les égards	Le rapport du Bureau du vérificateur général (BVG) soumis en novembre 2007 mentionne que les examens sont complets.

[8] Le BAC est tenu, en vertu de la loi, de préparer un rapport actuariel sur le RPC tous les trois ans et l'examen par les pairs du RPC se fait aussi aux trois ans. Le plus récent examen a été achevé en mars 2008 et le prochain rapport actuariel sur le RPC sera publié en 2010, l'examen indépendant par les pairs étant prévu pour 2010-2011.

Activité de programme 2.1 : Bureau de l'actuaire en chef				
Résultats escomptés	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**État du rendement**	**Résumé du rendement**
Rapports actuariels triennaux sur les régimes du secteur public	Dépôt au Parlement en temps opportun des rapports sur les régimes de retraite publics.	100 % d'ici la date limite	2008-2009 – Atteint à tous les égards 2007-2008 – Atteint à tous les égards	Le rapport triennal sur les régimes de retraite des parlementaires au 31 mars 2007 a été déposé au Parlement le 28 avril 2008, avant la date limite du 30 septembre 2008.
Sous-activité 2.1.3 : Programme canadien de prêts aux étudiants				
L'évaluation indépendante du Programme canadien de prêts aux étudiants permet d'informer le ministère des Finances et RHDSC des futurs coûts et taux de provision du programme.	Le BAC est le fournisseur de services de choix de RHDSC.	Renouvellement annuel du PE avec RHDSC	2008-2909 – Atteint à tous les égards 2007-2008 – Atteint à tous les égards	Le PE avec RHDSC a été renouvelé en 2008-2009. Le projet de loi C-10 (*Loi d'exécution du budget de 2009*), sanctionné le 12 mars 2009, rend le rapport annuel sur le PCPE réglementaire; ainsi, le BAC devient le fournisseur des évaluations actuarielles obligatoires du Programme.
Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants	Dépôt en temps opportun du rapport sur le Programme canadien de prêts aux étudiants à RHDSC.	100 % dans les délais établis par RHDSC	2008-2009 – Atteint à tous les égards 2007-2008 – Atteint à tous les égards	Le 7e rapport actuariel sur le PCPE a été remis aux ministres le 18 juin 2008.

Avantages pour les Canadiens

Le Canada a mis en place un régime de pension public qui devrait demeurer viable et abordable à long terme, malgré les changements démographiques. Bien que le BSIF ne soit pas chargé de surveiller les régimes de retraite du secteur public, le Bureau de l'actuaire en chef prépare des rapports actuariels réglementaires qui formulent des conclusions sur la viabilité des régimes publics selon différentes hypothèses. Le BAC vérifie ainsi les coûts futurs des divers régimes de retraite et des programmes sociaux dont il a la charge. Le BAC contribue à la santé financière des régimes de retraite de l'État et d'autres programmes fédéraux en fournissant des conseils d'experts et des rapports d'évaluation actuariels au gouvernement du Canada et aux gouvernements provinciaux qui sont les intervenants du Régime de pensions du Canada (RPC).

Analyse du rendement

- Pour garantir la qualité de ses rapports actuariels triennaux, le BAC a instauré un système d'examen à paliers multiples qui comprend un examen interne et externe de ses rapports. Puisque le rapport sur le programme de la SV s'appuie sur les mêmes hypothèses et méthodes que celui sur le RPC, les examens des rapports sur le RPC sont présumés être une déclaration de la qualité de ceux sur le programme de la SV. Dans l'établissement des hypothèses et méthodes à l'égard de tous les rapports du BAC, les actuaires principaux

procèdent périodiquement à un examen par les pairs des travaux effectués par les autres actuaires.

- Pour que le processus d'examen par les pairs soit davantage transparent et indépendant, le Government Actuary's Department (GAD) du Royaume-Uni a choisi les membres du groupe d'examen par les pairs et a diffusé en avril 2008 une opinion sur cet examen. Enfin, les Services de vérification et de consultation du BSIF exécutent des vérifications internes dont la plus récente a eu lieu au début de 2009, les résultats devant être diffusés au milieu de 2009. Le BAC prend en compte les résultats de tous ces examens dans la production des rapports subséquents afin de garantir une qualité supérieure.
- À ce jour, aucun rapport actuariel produit par le BAC n'a été déposé en retard. En outre, le BAC est fier de déposer les rapports bien avant les dates limites établies. Pour la période à l'étude, par exemple, trois rapports ont été soumis aux ministres pertinents de 10 jours à six mois avant la date limite.
- Chaque fois qu'un projet de loi ayant un impact significatif sur la situation financière du RPC est déposé à la Chambre des communes, l'actuaire en chef doit déposer un rapport actuariel dans lequel il évalue les répercussions sur les résultats du plus récent rapport actuariel triennal. En 2008-2009, le BAC a continué à collaborer avec les représentants des ministres des Finances des administrations fédérale, provinciales et territoriales en vue d'établir le coût du RPC pour la période d'examen courante. Cela sera avantageux pour l'an prochain, car en vertu des modifications proposées à la législation régissant le RPC, il faudra déposer un rapport intérimaire.
- Le 7^{e} rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) a été terminé et remis au ministre de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) et au ministre des Finances en juin 2008. En mars 2009, une nouvelle loi a été déposée au Parlement en vertu de laquelle l'actuaire en chef du BSIF est tenu de préparer et de présenter un rapport à l'intention du ministre de RHDCC qui sera soumis au Parlement. Ainsi, le BAC devient, en vertu de la législation, le fournisseur de services aux fins de l'évaluation actuarielle du PCPE.

Leçons tirées

Publiés en mars 2008, le rapport sur l'examen par les pairs a permis de constater que la plupart des aspects du 23^{e} rapport actuariel sur le RPC étaient adéquats; diverses améliorations y étaient aussi recommandées en vue du prochain examen triennal. Les recommandations portaient notamment sur les données, la méthodologie, la diffusion des résultats et d'autres questions actuarielles. D'accord avec l'idée qu'il serait avantageux de donner suite à la plupart des recommandations en vue des prochains examens triennaux, le BAC a articulé un plan d'action pour mettre en œuvre 10 des 12 recommandations d'ici le prochain examen par les pairs. Étant donné que le rapport actuariel sur le RPC est une activité centrale du BAC, la recherche supplémentaire et les innovations instaurées d'un rapport à l'autre influent souvent directement sur tous les futurs rapports produits par le BAC, améliorant du coup les services et conseils actuariels offerts par le BAC. Cela rehausse la qualité des rapports présentés aux décideurs, aux parlementaires et au public et aide ceux-ci à comprendre les coûts et les risques inhérents futurs des programmes qui s'inscrivent dans la portée des travaux du BAC.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Points saillants financiers

Les activités du BSIF sont principalement financées par des cotisations que lui versent les institutions financières et les régimes de retraite privés qu'il réglemente et surveille en fonction de leur actif, de leurs revenus-primes ou selon le nombre de leurs participants, et par un programme de l'utilisateur-payeur à l'égard de certains services. Le BSIF reçoit aussi des revenus pour des services à frais recouvrés et des crédits parlementaires pour la prestation de services actuariels aux régimes de pension et d'assurances des employés du secteur public.

Le BSIF fonctionne selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) applicables au secteur privé. Dans l'ensemble, le BSIF a recouvré toutes ses dépenses de l'exercice 2008-2009. Les tableaux et graphiques ci-après illustrent les points saillants du bilan et l'état des résultats et du résultat étendu du BSIF, ainsi qu'ils figurent dans les états financiers vérifiés du BSIF. Il y a donc un écart entre ces tableaux et ceux présentés dans les autres sections du Rapport ministériel sur le rendement qui, eux, sont préparés selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée. L'écart découle habituellement des différences entre les deux méthodes comptables quant au traitement appliqué aux immobilisations et aux débiteurs.

De plus amples détails sur les finances du BSIF figurent dans ses états financiers vérifiés qui sont publiés dans le rapport annuel. Les rapports annuels du BSIF sont disponibles sur le site Web à la rubrique Le Bureau/ Rapports/ Rapports annuels.

(en milliers de dollars)

Bilan résumé À la fin de l'exercice (31 mars 2009)	**Écart en %**	**2009**	**2008**
ACTIFS			
Total des actifs		62 296	57 017
TOTAL DES ACTIFS	9,3 %	62 296	57 017
PASSIFS			
Total des passifs	17,9 %	34 758	29 479
AVOIR DU CANADA			
Total de l'avoir du Canada	0,0 %	27 538	27 538
TOTAL DES PASSIFS ET DE L'AVOIR DU CANADA	9,3 %	62 296	57 017

La fluctuation du total des actifs du BSIF est surtout attribuable au compte des liquidités disponibles du BSIF. Les liquidités ont augmenté en raison d'un excédent pendant l'exercice courant au chapitre des cotisations des régimes de retraite, des cotisations provisoires plus élevées que les coûts réels (d'où un passif au 31 mars 2009 qui sera porté au crédit des intervenants payeurs en 2009-2010) et des revenus liés à un compte à fins déterminées pour la liquidation de sociétés d'assurances.

La fluctuation du total des passifs du BSIF est surtout attribuable à l'augmentation des produits constatés d'avance (cotisations de base et cotisations des régimes de retraite) et aux salaires et avantages sociaux à payer. Les revenus constatés d'avance correspondent aux

montants perçus avant la survenance des coûts, conformément aux formules de facturation aux termes du *Règlement de 2001 sur les cotisations des institutions financières* et du *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension*. La hausse des salaires et avantages sociaux à payer est liée à une augmentation du taux des régimes de soins de santé et d'avantages sociaux des employés, à une journée non rémunérée de plus à la fin de l'exercice et à une somme payable en vertu des conventions collectives.

(en milliers de dollars)

État résumé des résultats et du résultat étendu À la fin de l'exercice (31 mars 2009)	**Écart en %**	**2009**	**2008**
REVENUS			
Total des revenus	7,8%	93 253	86 513
DÉPENSES			
Total des dépenses	7,8 %	93 253	86 513
ÉTAT NET DES RÉSULTATS ET SU RÉSULTAT ÉTENDU	0 %	0	0

Le BSIF rapproche ses produits des frais d'exploitation. La hausse des dépenses du BSIF de 7,8 % est en grande partie attribuable à l'augmentation des équivalents temps plein ainsi qu'expliqué dans la section « Profil des dépenses » du présent rapport.

États financiers

Les états financiers du BSIF qui sont intégrés au rapport annuel sont disponibles sur le site Web du BSIF à la rubrique Le Bureau/ Rapports/ Rapports annuels.

Renseignements supplémentaires – Liste des tableaux

Conformément aux lignes directrices du BSIF, les tableaux suivants ne sont disponibles que sur support électronique et sont affichés sur le site Web du Conseil du Trésor du Canada comme suit :

- Tableau : Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Tableau : Frais d'utilisation / Frais externes
- Tableau : Achats écologiques
- Tableau : Vérifications internes et évaluations

Autres questions d'intérêt

- Lien à la page du *Rapport annuel du BSIF 2008-2009*